



**Compte-rendu de la réunion du Conseil D'administration
du Parc Départemental d'Olhain du Mercredi 19 Janvier 2022**

Le Mercredi 19 Janvier 2022, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni, à 18h dans la salle des collines du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,

Administrateurs excusés

Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départemental, Administratrice,
Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,
Madame Lise LEGRAND, Administratrice

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Monsieur Danielle MANNESSIER, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),

Autre participant excusé,

Monsieur Thierry BRU, Inspecteur divisionnaire des finances publiques de Bruay la Buisnière,

1^{ère} Partie

Information aux membres du Conseil d'administration

1- Avancement des travaux dans le cadre du contrat de développement partagé
Les travaux de construction du Belvédère sont désormais bien engagés. La perspective d'une ouverture pour l'été 2022 demeure d'actualité, même si le contexte économique et sanitaire rend complexe les approvisionnements pour les entreprises.

2- Contrôle Chambre Régionale et Territoriale des Comptes
Le Président Ludovic IDZIAK informe que la chambre régionale et territoriale des comptes a engagé un contrôle des comptes et de la gestion du Parc d'Olhain (ordonnateur).
A ce jour, la procédure en est au stade du rapport d'observation provisoire, le Conseil Départemental du Pas de Calais a également été consulté dans le cadre de la procédure.

3- Aire de grand rassemblement et enfouissement des déchets « ultime » sur le site de SITA
Successivement Dany CLAIRET maire de Fresnicourt le Dolmen et Danielle MANNESSIEZ maire de Rebreuve Ranchicourt ont pris la parole afin d'évoquer les projets concernant l'Aire de grand rassemblement et le centre d'enfouissement.
Même si le Parc départemental d'Olhain n'est pas directement concerné par ces deux sujets, ils méritaient toutefois d'être évoqués au sein du conseil d'administration de par leur proximité géographique. Loin de faire l'unanimité, l'évolution de ces deux projets sera suivie d'une attention toute particulière par le Président du Parc Ludovic IDZIAK.

2^{ème} Partie

Ordre du jour

- **Désignation du secrétaire de séance**
Madame Karine GAUTHIER est désignée secrétaire de séance

- **Proposition de Conseil d'administration en visio-conférence si les conditions sanitaires l'imposent**
Après avoir entendu le Président IDZIAK, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de délibérer sur l'opportunité d'organiser les conseils d'administration en visio-conférence si de nouvelles restrictions liées à la pandémie étaient imposées.
Cette possibilité n'étant pas précisée dans les statuts du Parc, le Président suggère de délibérer et voter sur cette proposition d'organisation du conseil d'administration.
Adopté à l'unanimité

- **Approbation du compte rendu de la précédente réunion**
Adopté à l'unanimité

- **Relevé de décision : contrat électricité 2022**
Contrat de fourniture d'énergie électrique pour 2022, signature du contrat avec EDF Collectivités pour un montant annuel évalué à 92 410€.
- **Signature des attestations sur les risques de conflits d'intérêts selon les statuts du parc, notamment les articles 7 et 17**
- **Gestion financière**

1- Décision modificative 2

Au regard de la reprise d'activité sur le second semestre et de la participation complémentaire de 150 000€ du Conseil Départemental du Pas de Calais, il est procédé à l'ouverture de nouveaux crédits en dépenses et en recettes pour un montant de 195 390 €
Adopté à l'unanimité

2- Validation des tarifs 2022

Vote des tarifs 2022 pour l'ensemble des prestations de service du Parc.
Adopté à l'unanimité

3- Contribution financière du Département du Pas de Calais

Dans le cadre de l'exécution des missions de service public pour le compte du Conseil Départemental du Pas de Calais, le Parc d'Olhain sollicite une contribution de 1 250 000€ auprès de celui-ci.

Une convention entre les deux parties permettra l'inscription de ce montant au budget primitif 2022.

4- Vote du Budget Primitif 2022

Conformément au rapport d'orientation budgétaire, le directeur général présente le budget primitif 2022 aux membres du conseil d'administration.

Dans le contexte toujours particulièrement indécis, mais avec un retour d'expérience sur le second semestre 2021 laissant présager une reprise progressive et soutenue de l'activité. Le budget primitif 2022 est présenté comme suit :

Secteur d'exploitation :

Le budget primitif est présenté en équilibre pour un montant de 4 351 110.17€ en dépenses et en recettes.

Le compte 70 produits de service est arrêté à la somme de 2 950 000€

Le compte 74 Subventions d'exploitation est arrêté à la somme de 1 250 000€

Le compte 012 Charges de personnel est arrêté à la somme de 2 377 000€

Le compte 011 Chartes à caractère général est arrêté à la somme de 1 706 961.40€

Secteur d'investissement

Le budget primitif est présenté en équilibre pour un montant de 198 148.77€ en dépenses et en recettes

Le budget primitif s'élève à la somme de 4 549 258.94€

Adopté à l'unanimité

5- Autorisation de poursuites accordée au comptable public

Adopté à l'unanimité

6- Autorisation d'engagement et recours à une AMO pour le marché de denrée alimentaire
Adopté à l'unanimité

• **Gestion sociale**

1- Tableau d'avancement du personnel

Après avoir entendu le Directeur Général, il est procédé aux avancements du personnel, tels que présentés dans les documents

Adopté à l'unanimité

2- Tableau de bord des ressources humaines

Dans le cadre de la perspective du développement des activités et afin de renforcer l'assise en personnel, le Directeur Général présente un nouvel organigramme.

Celui-ci basé sur le principe d'un renforcement des personnels encadrants et d'une montée en expertise et en compétence sur certains postes intermédiaires.

Le principe d'une plus grande autonomie des pôles d'activités et une plus grande responsabilisation des salariés sont les fondements de cette démarche.

Le développement de l'établissement nécessite une plus grande structuration tout en permettant une adaptabilité et une agilité fonctionnelle des services.

Adopté à l'unanimité

3- Harmonisation des primes

Adopté à l'unanimité

4- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement ressources humaines

Dans le cadre du passage du seuil à plus de 50 salariés et des modifications règlementaires induites, le Directeur général est autorisé à recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de mettre en œuvre cette nouvelle instance représentative du comité social économique de plus de 50 salariés au sein du parc.

Adopté à l'unanimité

5- Prime exceptionnelle « prime COVID défiscalisée »

Adopté à l'unanimité

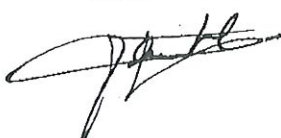
6- Questions diverses

Signature de la convention grand Forum Eurallens

Adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance

Karine GAUTHIER



Fait à Maisnil les Ruitz, le 18 Mars 2022

Le Président du Conseil d'Administration

Ludovic IDZIAK

